



Rue Village, 37 - 4877 OLNÉ
Tél. : 087/26.02.72 - Fax :
087/26.02.73
Compte financier : BE07 0910 0044
0266
N° d'entreprise : 0207372736
Votre correspondant : Jean-Philippe
Embrechts

Extrait du registre aux délibérations du Conseil
communal du 19 avril 2021

Présents :
M. HALIN, Bourgmestre-Président ;
Mme DARIMONT, M. BAGUETTE, Mme DONNEAU,
Echevins ;
Mmes et MM. KEMPENEERS, JASON, BUCHET,
DUBOIS-TIXHON, DEJONG, PARULSKI, HAVELANGE,
NOTTEBORN, LENOM-NEURAY, GARDIER,
conseillères et conseillers ;
Mme BARBASON, Présidente du CPAS ;

Séance publique

Objet : Décret gouvernance - rapport annuel faisant état des remboursements des frais admissibles : approbation

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et spécialement l'article L6451-1 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018 pris en exécution des articles L1123-15, L2212-45, L6411-1, L6421-1 et L6451-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que le Directeur général de la Commune doit établir un rapport annuel faisant état des remboursements de frais consentis pour l'exercice précédent et que ce rapport doit faire l'objet d'un point à l'ordre du jour de l'une des séances du Conseil communal ;

Vu le rapport établi conformément à la législation ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
DECIDE

Article unique : d'approuver le rapport annuel faisant état des remboursements de frais consentis (néant) pour l'exercice 2020. Ce rapport sera transmis à la tutelle.

Par le Conseil,

Le Directeur général,
JP EMBRECHTS

Le Président,
C. HALIN

Le Directeur général
JP EMBRECHTS

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,
C. HALIN

